

M. Carter: Le ministre peut-il nous dire si des représentants ont été choisis pour cette conférence et s'il consultera l'industrie des pêches des diverses provinces quant à un tel choix?

L'hon. M. Davis: Oui aux deux questions, monsieur l'Orateur.

LA DATE DE LA CONFÉRENCE SUR LE DROIT DE LA MER

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme les pêcheries ne cessent de diminuer au large de la côte atlantique—l'interdiction récente de la pêche à la baleine sur la côte est en témoigne—le ministre pourrait-il nous dire si une date précise a été fixée pour les entretiens qui auront lieu à la conférence sur le Droit de la mer?

• (1130)

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur l'Orateur. Sauf erreur, il y aura une réunion en 1973—dont je m'assurerai de la date si elle n'a pas encore été annoncée—suivie d'autres en 1974, mais un ordre du jour a été définitivement arrêté.

* * *

LES PRIX DE L'ALIMENTATION

LA CONSULTATION DES INDUSTRIELS QUANT À LA CRÉATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

M. Harry Olausen (Coast Chilcotin): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Étant donné l'article publié dans le *Financial Post* du 9 décembre 1972, le ministre nous dirait-il si lui et ses hauts fonctionnaires ont sondé les directeurs de l'industrie des produits alimentaires sur la possibilité d'une étude des prix de ces produits en novembre et décembre de l'an dernier et, le cas échéant, pourrait-il nous faire part du résultat?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je devrai m'enquérir de la chose.

M. Olausen: Le ministre nous dirait-il si une telle démarche auprès de cette industrie, bien avant l'annonce, dans le discours du trône, de l'établissement d'un comité chargé d'examiner les prix des denrées alimentaires, aura pour effet, à son avis, de hâter la décision de hausser les prix de la part de l'industrie?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député doit admettre que sa question prête à controverse.

LA CONSULTATION DES SYNDICATS ET DES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS QUANT À LA CRÉATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Le ministre nous dirait-il si, outre ses entretiens avec l'industrie des produits alimentaires, il a eu des échanges de vues avec les organismes du travail et de la consommation, sur l'établissement du

Questions orales

comité chargé d'examiner les prix des produits alimentaires?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): A ma connaissance, aucun secteur de l'économie n'a reçu de préavis, mais je reste d'ordinaire en rapport avec le Congrès du travail du Canada et l'Association des consommateurs du Canada sur l'ensemble de la situation économique du gouvernement.

* * *

L'IMMIGRATION

L'INTERDICTION AUX VISITEURS DE DEMANDER LE STATUT D'IMMIGRANT REÇU—LES CAS EN SUSPENS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Comme il apparaît clairement que bien des gens qui cherchaient à venir s'établir au Canada connaissent actuellement de grosses difficultés suite à la déclaration ministérielle relative à la date limite qui avait, je crois, été soudainement fixée au 3 novembre, le ministre est-il disposé à indiquer à la Chambre et aux victimes de cette mesure s'il est prêt à envisager cette question avec compassion et humanité?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, si cette question s'adressait à moi, veuillez m'excusez, mais je n'en ai pas entendu le début. Le député voudrait-il la répéter?

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, je vais poser ma question plus brièvement. Le ministre se penche-t-il avec compassion et humanité sur le cas des victimes de la fixation de la date limite au 3 novembre? Je lui pose la question car il me semble que nombreux sont ceux qui ont vendu tous leurs biens afin de venir s'établir au Canada et qu'ils sont maintenant victimes de cet édit du ministère.

L'hon. M. Andras: Monsieur l'Orateur, j'espère que j'aborde de cette manière chacune des questions qui me sont soumises. Le problème qui nous a été posé est très difficile. Je ne puis vraiment offrir qu'une mince consolation aux nombreux immigrants qui ont été surpris par l'abrogation de l'article 34 de la loi. Nous avons précisé que, dans les cas où des immigrants auraient été indubitablement victimes d'un traitement injuste, nous examinerions leurs problèmes avec compassion, mais je ne pense pas que nous puissions généraliser ces exceptions; il y a d'ailleurs une contradiction dans le cas des personnes qui sont d'abord venues au Canada en tant que touristes et qui, après avoir dépensé toutes leurs économies, ont demandé à bénéficier du statut d'immigrant reçu.

M. Alexander: Peut-être y a-t-il contradiction mais j'aimerais informer le ministre que ces gens profitaient de la législation de l'époque. Quoi qu'il en soit, j'aimerais aborder un autre aspect de cette question qui soulève certaines inquiétudes. Je veux parler des étudiants qui sont entrés au Canada avec des visas d'étudiants et qui obtiendront leurs diplômes en juin prochain. Seront-ils affectés par la mesure promulguée le 3 novembre? En d'autres termes, les étudiants se trouvant au Canada depuis quatre ans seront-ils considérés comme visiteurs et donc pris dans ce piège?